



Que fait pour vous la Délégation sénatoriale aux entreprises ?



Septembre 2015 – N° 1

Sommaire :

- Des déplacements à la rencontre des entreprises pour recueillir leurs témoignages
- Premières initiatives pour lever des verrous identifiés
- Des études de fond pour éclairer le législateur

Créée en novembre 2014 à l'instigation du Président du Sénat Gérard Larcher, et composée de 42 sénateurs, membres des différents groupes politiques du Sénat, la Délégation aux entreprises est chargée d'informer le Sénat sur la situation et les perspectives de développement des entreprises, de recenser les obstacles à leur développement et de proposer des mesures visant à favoriser l'esprit d'entreprise et à simplifier les normes applicables à l'activité économique, en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires.



Des sénateurs de la Délégation en visite d'entreprise dans la Drôme le 5 février 2015

Elle est compétente pour examiner les dispositions des projets et des propositions de loi comportant des normes applicables aux entreprises.

Mme Élisabeth Lamure (Rhône- Les Républicains) en est la Présidente.

Des déplacements à la rencontre des entreprises pour recueillir leurs témoignages

- ◆ Six déplacements en Vendée, dans la Drôme, le Rhône, l'Hérault, la Seine-et-Marne et le Pas-de-Calais, à l'initiative de sénateurs de tous bords, entre janvier et juillet 2015 ;
- ◆ Un déplacement à Londres en avril 2015 pour analyser l'écart entre les environnements britannique et français du point de vue des entreprises ;
- ◆ Un questionnaire proposé aux entrepreneurs sur sept thèmes phares : « les relations des entreprises avec les pouvoirs publics », « les relations des entreprises entre elles », « le financement des entreprises », « la dimension sociale », « le développement à l'international », « la recherche et développement, l'innovation et le numérique », et « la culture entrepreneuriale en France ».
- ◆ Deux rapports d'information tirent le bilan de ces échanges :
 - Les échos du terrain: six mois de rencontres avec les entrepreneurs*, rapport n° 641 du 16 juillet 2015 - par Mmes Élisabeth LAMURE, Anick BILLON, M. Gilbert BOUCHET, Mme Nicole BRICQ et M. Henri CABANEL ; <http://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-641-notice.html>
 - Pourquoi le Royaume-Uni séduit les entrepreneurs français*, rapport n° 534 du 18 juin 2015 - par M. Olivier CADIC et Mme Élisabeth LAMURE. <http://www.senat.fr/notice-rapport/2014/r14-534-notice.html>

Comptes rendus des réunions de la Délégation aux entreprises :
<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/delegation-aux-entreprises.html>

Thèmes récurrents :

- seuils sociaux
- lourdeurs administratives et excès de normes
- attitude tatillonne, suspicieuse et frileuse de l'administration
- distorsions de concurrence intra-européennes
- application hétérogène des normes par l'administration en fonction des territoires
- instabilité fiscale et poids des prélèvements obligatoires
- difficultés liées à la transmission
- manque de flexibilité du marché du travail et droit du travail
- pénurie de main-d'œuvre
- freins à l'apprentissage
- déconnexion entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise
- difficultés de financement dont l'accès au crédit
- rupture des dispositifs d'aide aux entreprises après les phases de démarrage
- difficultés à l'export
- manque d'esprit collectif entre donneurs d'ordres et sous-traitants
- pouvoir de contrainte de la grande distribution...

Mais aussi :

- succès du Crédit impôt recherche
- rôle essentiel de BPIFrance et importance des relations de proximité avec l'échelon local (administratif ou consulaire)
- et importance des relations de proximité avec l'échelon local (administratif ou consulaire)...

Pour plus d'information sur les travaux de la délégation : <http://www.senat.fr/commission/entreprises/index.html>
N'hésitez pas à nous contacter: delegation-entreprises@senat.fr - Tél. : 01 42 34 42 35



Premières initiatives pour lever des verrous identifiés

◆ **Quelle mise en œuvre du gel de la réglementation pour les entreprises?** C'est la question qu'a posée au Gouvernement la Présidente de la Délégation et qui a occasionné un **débat au Sénat le 10 juin 2015**. Ce gel est en effet prévu par une circulaire du Premier ministre du 17 juillet 2013 qui dispose « *qu'un projet de texte réglementaire nouveau créant des charges pour [...] les entreprises [...] ne pourra être adopté que s'il s'accompagne, à titre de " gage ", d'une simplification équivalente* ».

Le secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification, M. Thierry Mandon, a exposé la manière dont ses services travaillent à la mise en œuvre du « choc de simplification » et du contrôle de l'application de cette circulaire de 2013, et proposé à la Délégation de travailler conjointement avec ses services pour aller plus loin et plus vite en matière de simplification.

http://www.senat.fr/seances/s201506/s20150610/s20150610005.html#Niv1_SOM9

<http://videos.senat.fr/video/videos/2015/video28986.html>



La Présidente de la Délégation dans l'hémicycle du Sénat

◆ **Une table ronde sur l'apprentissage organisée au Sénat le 1^{er} octobre 2015** au matin : « Relancer l'apprentissage : une urgence pour les entreprises et pour l'emploi »

◆ **Des amendements aux projets de loi Macron** (pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) et **Rebsamen** (relatif au dialogue social et à l'emploi) visant :

- le doublement du seuil de 50 à 100 salariés ;
- une transmission d'entreprise facilitée (par la suppression de la déclaration annuelle attestant de la réunion des conditions d'éligibilité au " Pacte Dutreil " à peine de remise en cause de l'avantage octroyé et par la possibilité d'apporter des titres reçus dans le cadre d'une donation bénéficiant de l'exonération "Dutreil " à une société holding avant l'achèvement de l'engagement collectif) ;
- un financement des PME plus aisé (élargissement aux ETI du bénéfice de l'allègement fiscal octroyé par le projet de loi aux PME concernant les attributions gratuites d'actions dans le cadre de l'épargne salariale ; encouragement du financement des PME et des ETI à travers l'assurance-vie ; exonération d'impôt sur les plus-values, pour l'année 2015, des cessions de titres ou parts de FCP ou de SICAV dont le produit est réinvesti dans un PEA-PME ; réduction de cinq à trois ans de la durée requise de détention des titres investis pour bénéficier de l'allègement fiscal ISF-PME ; alignement du dispositif IR-PME aussi dit " Madelin ", sur les plafonds et taux dont bénéficient les investissements dans les Sociétés de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (SOFICA)...);
- la suppression de l'assujettissement aux charges sociales des dividendes versés aux dirigeants des sociétés à responsabilité limitée (SARL) ;
- la facilitation du travail des jeunes apprentis mineurs en entreprise ;
- la prise en compte de la part de création de valeur en France dans l'octroi de l'origine « made in France » dans le secteur textile ;
- la non instauration d'une nouvelle obligation de consultation du CE relative à l'utilisation du crédit impôt recherche...

A l'issue de la navette parlementaire, figurent finalement dans les lois définitivement adoptées les deux amendements facilitant la transmission des entreprises et celui étendant aux ETI, qui n'ont procédé à aucune distribution de dividendes depuis trois ans, l'exonération de la contribution patronale octroyée aux PME pour les attributions gratuites d'actions dans le cadre de l'épargne salariale.

Des études de fond pour éclairer le législateur

◆ **Une étude de l'effet sur l'emploi des seuils sociaux en France et en Allemagne (mai 2015)** : la Délégation sénatoriale aux entreprises a fait réaliser par l'Institut de recherche allemand IFO une étude comparative qui relève notamment que la distribution du nombre d'entreprises en fonction de leur effectif n'est pas régulière en France, contrairement à l'Allemagne. Ainsi, à l'approche des 50 salariés, les entreprises françaises ont tendance à contourner le seuil et les coûteuses obligations qui en découlent, en préférant investir dans des machines plutôt que recruter du personnel supplémentaire. Cette étude a nourri les débats en séance sur les projets de loi Macron et Rebsamen.

http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/entreprise/Effet-emploi-seuils_sociaux_Ifo_Francais-V2.pdf

◆ **Une étude sur la façon dont les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) se sentent accueillies par les collectivités territoriales et soutenues par elles dans leur développement.** Cette étude, que la Délégation a confiée à l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP), doit permettre d'élaborer un guide des bonnes pratiques à destination des collectivités locales pour mieux accompagner les ETI, car ces entreprises contribuent notablement à la croissance et à l'emploi dans les territoires, mais sont beaucoup moins nombreuses en France qu'en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Italie.

http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/delegation/entreprise/112806_Presentation_17_septembre_Version_definitive.pdf

◆ **Des études d'impact (à venir) sur des dispositions législatives qui concernent les entreprises**, afin d'éclairer le vote du Sénat avant leur adoption.